



Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

République française
Polynésie française

18 FEV. 2015



EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil d'administration du CGF

L'an deux mille quinze et le douze février à neuf heures, les membres du Conseil d'administration du centre de gestion et de formation se sont réunis au siège, sous la présidence de Monsieur René TEMEHARO, sur convocation qui leur a été adressée le trois février deux mille quinze, conformément à l'article 184 du décret n°2011-1040 du 29 août 2011.

<i>Présents :</i>	<i>excusés avec procuration :</i>	<i>absents :</i>
5	3	3

Délibération N° 04-2015

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU CENTRE DE GESTION ET DE FORMATION

Etaient présents :

- M. René Temeharo *a reçu procuration de M. Edouard Fritch*
- M. Ronald Tumahai
- M. Philip Schyle
- M. Joachim Tevaatua *a reçu procuration de Mme Lana Tetuanui*
- M. Raymond Tekurio *a reçu procuration de M. Ernest Teagai*

Invité avec voix consultative :

- M. Alain Terral, Inspecteur Divisionnaire des Finances publiques, Comptable des Iles du Vent des Australes et des Archipels

Secrétariat de séance:

M. Joachim Tevaatua est désigné secrétaire de séance.

Auxiliaires de séance:

- Mlle Miriama Temarii, secrétaire de direction
- M. Bertrand Raveneau, directeur général des services

Vu l'ordonnance n°2005-10 du 5 janvier 2005 portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;

Vu le code général des collectivités territoriales applicables aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics et notamment ses articles L2121-31, L2121-14, D 2342-11 et D2342-12;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu les membres du conseil d'administration du centre de gestion et de formation légalement convoqués ;

Considérant qu'en application du deuxième alinéa de l'article L2121-14 du code Général des collectivités territoriales, le conseil d'administration a élu M. Ronald Tumahai, vice-président, comme Président ;

Vu l'appel nominal, huit membres présents ou représentés en séance et la constatation du quorum ;

* * *

Monsieur le Président de séance, M. Ronald Tumahai rappelle qu'il s'agit de se prononcer sur le compte administratif 2014 du Centre de gestion et de formation.

Il rappelle ensuite que ce document constitue l'arrêté des comptes.

Sont retracés toutes les prévisions, réalisation, rattachements et les restes à réaliser en dépenses et recettes de l'exercice clos. Il permet de dégager le résultat qui sera à intégrer au Budget Primitif.

Le conseil d'administration, après avoir entendu la présentation de Monsieur le Président de séance et après que le Président du CGF se soit retiré au moment du vote (article L2121-14 CGCT), délibère et :

DECIDE :

Article 1 : De donner acte à Monsieur René TEMEHARO, Président, de la présentation du compte administratif 2013.

Section de Fonctionnement

Dépenses :

- Prévisions : 559 762 409 F
- Réalisations : 184 828 858 F
- Dont rattachements : 42 398 010 F
- Restes à réaliser : 0

Recettes :

- Prévisions : 559 762 409 F
- Réalisations : 357 171 542 F
- Dont rattachements : 0
- Restes à réaliser : 0

Section d'investissement

Dépenses :

- Prévisions : 106 003 723 F
- Réalisations : 4 596 510 F
- Restes à réaliser : 736 828 F

Recettes :

- Prévisions : 106 003 723 F
- Réalisations : 9 704 172 F

- Restes à réaliser :

0

Article 2: De reconnaître la sincérité des reports de l'exercice 2014 et des rattachements de charges et produits intégrés dans les réalisations.

Article 3: D'arrêter et d'adopter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Article 4: Conformément aux dispositions de l'article R421-6 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5: Le président du centre de gestion et de formation est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée ou affichée partout où besoin sera.

ADOPTE : à l'unanimité des membres présents.

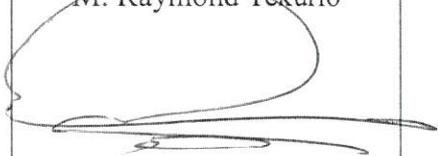
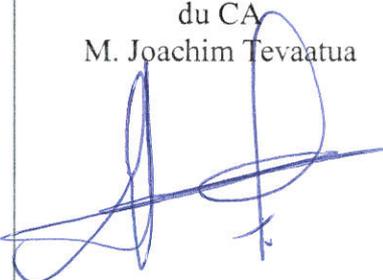
Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait à Papeete, le 12 février 2015

Le Président
M. René TEMEHARO



Le conseil d'administration :

<p>Le premier vice-président M. Ronald Tumahai</p> 	<p>Le troisième Vice-président Mme Lana Tetuanui</p> 	<p>Le quatrième Vice-président M. Raymond Tekurio</p> 
<p>Membre titulaire du CA M. Joachim Tevaatua</p> 	<p>Membre titulaire du CA M. Philip Schyle</p> 	<p>Membre titulaire du CA M. Ernest Teagai</p> 